



VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

RÈGLEMENT NUMÉRO 1549-2021

DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 580 000 \$ POUR LA RECONSTRUCTION D'UNE SECTION DE LA ROUTE MONTCALM À SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER ENTRE LES NUMÉROS CIVIQUES 107 ET 146, LA MISE EN PLACE D'UN NOUVEAU PONCEAU À PROXIMITÉ DU NUMÉRO CIVIQUE 299 ET LA RECONSTRUCTION D'UN PONCEAU À PROXIMITÉ DU NUMÉRO CIVIQUE 239

Avis de motion donné le :	25 mai 2021
Dépôt du projet de règlement le :	25 mai 2021
Adoption du règlement le :	14 juin 2021
En vigueur le :	23 août 2021



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-
DE-LA-JACQUES-CARTIER

RÈGLEMENT NUMÉRO 1549-2021

DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 580 000 \$ POUR LA RECONSTRUCTION D'UNE SECTION DE LA ROUTE MONTCALM À SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER ENTRE LES NUMÉROS CIVIQUES 107 ET 146, LA MISE EN PLACE D'UN NOUVEAU PONCEAU À PROXIMITÉ DU NUMÉRO CIVIQUE 299 ET LA RECONSTRUCTION D'UN PONCEAU À PROXIMITÉ DU NUMÉRO CIVIQUE 239

La Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, par le conseil de la Ville, décrète ce qui suit :

RÈGLEMENT NUMÉRO 1549-2021

ARTICLE 1. TRAVAUX DÉCRÉTÉS

Le conseil est autorisé à exécuter ou faire exécuter des travaux de reconstruction d'une section de la route Montcalm entre les numéros civiques 107 et 146, la mise en place d'un nouveau ponceau à proximité du numéro civique 299 et la reconstruction d'un ponceau à proximité du numéro civique 239 et, plus précisément, l'enlèvement du pavage et de la fondation granulaire existants, la préparation de l'infrastructure, de la nouvelle fondation en pierre concassée et du revêtement, le marquage de la chaussée, etc., tels que décrits et estimés dans un document préparé par monsieur Martin Careau, ingénieur et directeur des Services techniques et directeur général adjoint de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier en date du 10 mai 2021 et dans un document préparé par monsieur Boris-Karl Houssouvou, ingénieur de la firme CIMA, et vérifié par monsieur Marc Plamondon, ingénieur de la firme CIMA, en date du 6 mai 2021.

Ces documents sont joints au présent règlement comme annexes « A » et « B » pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 2. DÉPENSE AUTORISÉE

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 580 000 \$ pour les fins du présent règlement, incluant les travaux, le contrôle qualitatif des matériaux, le frais reliés au chargé de projet, les frais d'emprunt et les taxes nettes.

ARTICLE 3. EMPRUNT AUTORISÉ

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 580 000 \$, sur une période de vingt-cinq (25) ans.

ARTICLE 4. TAXE SPÉCIALE

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles, il est par le présent

règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la ville, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5. EXCÉDENT

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6. CONTRIBUTION OU SUBVENTION

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 7. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur selon la Loi.

ADOPTÉ À SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER,
CE 14 JUIN 2021.



MAIRE



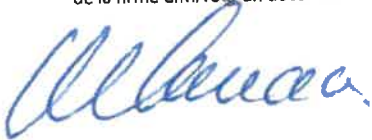
DIRECTEUR GÉNÉRAL
ET GREFFIER

ANNEXE A
– ESTIMATION BUDGÉTAIRE DE LA VILLE –

Estimation des coûts**Travaux de réfection de voirie sur une section de la route Montcalm****Entre les numéros civiques 107 et 146****Mise en place d'un nouveau ponceau et reconstruction d'un ponceau existant**

#	Description	Quantité	Unité	Prix	Coût	Note
Description des travaux						
1.0	Organisation de chantier					
1.1	Organisation, signalisation, sécurité	1	global	34 947.41 \$	34 947 \$	1
2.0	Travaux de voirie					
2.1	Trait de scie	14	m	15.00 \$	210 \$	1
2.2	Enlèvement du pavage	5275	m2	4.00 \$	21 100 \$	1
2.3	Déblai de voirie et préparation de l'infrastructure	5275	m2	5.50 \$	29 013 \$	1
2.4	Excavation supplémentaire	30	m3	30.00 \$	900 \$	1
2.5	Fondation supérieure	1320	m3	45.00 \$	59 400 \$	1
2.6	Enrobé bitumineux GB-20	1205	tonnes	100.00 \$	120 500 \$	1
2.7	Enrobé bitumineux ESG-10	695	tonnes	110.00 \$	76 450 \$	1
2.8	Rechargement des accotements	1370	m	5.00 \$	6 850 \$	1
2.9	Planage au raccordement	6	unités	800.00 \$	4 800 \$	1
2.10	Marquage de la chaussée	685	m	2.75 \$	1 884 \$	1
2.11	Ponceau 2+040	1	unité	46 258.75 \$	46 259 \$	1
2.12	Ponceau 3+060	1	unité	51 978.75 \$	51 979 \$	1
3.0	Réparation des arrières					
3.1	Diverses entrées en gravier, pavage et ensemencement	1	global	22 120.00 \$	22 120 \$	1
Sous-total 1.0					476 411 \$	
2.0	Autres					
2.1	Imprévus (10%)				47 641 \$	
2.2	Contrôle des matériaux				7 500 \$	
2.3	Chargé de projet (Salaire)				2 000 \$	
2.4	Taxes nettes				26 511 \$	
2.5	Emprunt temporaire				19 936 \$	
Sous-total 2.0					103 589 \$	
TOTAL					580 000 \$	

Note 1: Le coût de ces travaux a été établi par monsieur Boris-Karl Houssouvou, ingénieur, de la firme CIMA, et vérifié par monsieur Marc Plamondon, ingénieur, de la firme CIMA sur un document en date du 6 mai 2021.



Martin Careau, Ing.
Directeur des services techniques
et directeur général adjoint

10 mai 2021

ANNEXE B
– ESTIMATION BUDGÉTAIRE DE CIMA –



Propriétaire : Ville de Sainte-Catherine de la Jacques-Cartier

ESTIMATION DES COÛTS
Q213063A

Date : 2021-05-06

RÉFECTION ROUTE MONTCALM (PHASE 2) # 107- 146

Art.	Description	Qté	Unité	Prix unitaire	Total
1.0 GÉNÉRALITÉS					
1.1	Organisation de chantier, signalisation et sécurité du chantier	1	global	27 458,10 \$	27 458,10 \$
Sous-total - Généralités					27 458,10 \$
2.0 VOIRIE					
2.1	Trait de scie	14	m.lin	15,00 \$	210,00 \$
2.2	Enlèvement du pavage	5275	m ²	4,00 \$	21 100,00 \$
2.3	Déblai de voirie et préparation de l'infrastructure	5275	m ²	5,50 \$	29 012,50 \$
2.4	Excavation supplémentaire (terre ou sol impropre)	30	m ³	30,00 \$	900,00 \$
2.5	Fondation supérieure MG-20 (250 mm d'épaisseur)	1320	m ³	45,00 \$	59 400,00 \$
2.6	Enrobé bitumineux (GB-20) - 95 mm	1205	T.M	100,00 \$	120 500,00 \$
2.7	Enrobé bitumineux (ESG-10) - 55 mm	695	T.M	110,00 \$	76 450,00 \$
2.8	Rechargement accotement	1370	m. lin	5,00 \$	6 850,00 \$
2.9	Planage au raccordement (40mm sur 600mm x largeur existante)	6	unité	800,00 \$	4 800,00 \$
2.10	Marquage de la chaussée	685	m. lin	2,75 \$	1 883,75 \$
Sous-total - Voirie					321 106,25 \$
3.0 RÉPARATION DES ARRIÈRES					
3.1	Entrée charretière en gravier	620	m ²	25,00 \$	15 500,00 \$
3.2	Entrée charretière d'enrobé bitumineux	95	m ²	46,00 \$	4 370,00 \$
3.3	Ensemencement	150	m ²	15,00 \$	2 250,00 \$
Sous-total - Route Montcalm (phase 2)					370 684,35 \$
TPS (5 %)					18 534,22 \$
TVQ (9,975 %)					36 975,76 \$
Grand total (phase 2)					426 194,33 \$

Préparé:

Boris-Karl Houssouvou Ing.

OIQ : 5060484

Révisé:

Marc Plamondon Ing.

OIQ : 42 230



Propriétaire : Ville de Sainte-Catherine de la Jacques-Cartier

ESTIMATION DES COÛTS

Date : 2021-05-06

Q213063A

RÉFECTION ROUTE MONTCALM (PHASE 1) #197 à 224

Art.	Description	Qté	Unité	Prix unitaire	Total
1.0	GÉNÉRALITÉS				
1.1	Organisation de chantier, signalisation et sécurité du chantier	1	global	29 957,24 \$	29 957,24 \$
Sous-total - Généralités					29 957,24 \$

2.0	VOIRIE				
2.1	Trait de scie	14	m.lin	15,00 \$	210,00 \$
2.2	Enlèvement du pavage	4250	m ²	4,00 \$	17 000,00 \$
2.3	Déblai de voirie et préparation de l'infrastructure	4250	m ²	5,50 \$	23 375,00 \$
2.4	Excavation supplémentaire (terre ou sol impropre)	30	m ³	30,00 \$	900,00 \$
2.5	Fondation supérieure MG-20 (250 mm d'épaisseur)	1065	m ³	45,00 \$	47 925,00 \$
2.6	Enrobé bitumineux (GB-20) - 95 mm	970	T.M	100,00 \$	97 000,00 \$
2.7	Enrobé bitumineux (ESG-10) - 55 mm	565	T.M	110,00 \$	62 150,00 \$
2.8	Rechargement accotement	1104	m. lin	5,00 \$	5 520,00 \$
2.9	Planage au raccordement (40mm sur 600mm x largeur existante)	2	unité	800,00 \$	1 600,00 \$
2.10	Marquage de la chaussée	552	m. lin	2,75 \$	1 518,00 \$
2.11	Ponceaux chainages ± 2+040				
	- Trait de scie	14	m.lin	15,00 \$	210,00 \$
	- Enlèvement du pavage	320	m ²	5,00 \$	1 600,00 \$
	- Déblai ponceau et pour transition	350	m ³	22,00 \$	7 700,00 \$
	- Fondation supérieure MG-20 (250 mm d'épaisseur)	85	m ³	55,00 \$	4 675,00 \$
	- Fondation inférieure MG-112 transition 1/10	250	m ³	45,00 \$	11 250,00 \$
	- Ponceau béton classe 4 de 450mm Ø, incluant excavation et remblayage, membrane, empierrement et parafouille	15	m. lin	550,00 \$	8 250,00 \$
	- Enrobé bitumineux (GB-20) - 95 mm	75	T.M	100,00 \$	7 500,00 \$
	- Enrobé bitumineux (ESG-10) - 55 mm	45	T.M	110,00 \$	4 950,00 \$
	- Marquage de la chaussée	45	m. lin	2,75 \$	123,75 \$
2.12	Ponceaux chainages ± 3+060				
	- Trait de scie	14	m.lin	15,00 \$	210,00 \$
	- Enlèvement du pavage	500	m ²	5,00 \$	2 500,00 \$
	- Déblai de voirie et préparation de l'infrastructure	500	m ²	5,50 \$	2 750,00 \$
	- Déblai ponceau et pour transition	195	m ³	22,00 \$	4 290,00 \$
	- Fondation supérieure MG-20 (250 mm d'épaisseur)	125	m ³	55,00 \$	6 875,00 \$
	- Fondation inférieure MG-112 transition 1/10	195	m ³	45,00 \$	8 775,00 \$
	- Ponceau béton classe 4 de 450mm Ø, incluant excavation et remblayage, membrane, empierrement et parafouille	15	m. lin	550,00 \$	8 250,00 \$
	- Enrobé bitumineux (GB-20) - 95 mm	110	T.M	100,00 \$	11 000,00 \$
	- Enrobé bitumineux (ESG-10) - 55 mm	65	T.M	110,00 \$	7 150,00 \$
	- Marquage de la chaussée	65	m. lin	2,75 \$	178,75 \$
Sous-total - Voirie					355 435,50 \$

057 198.00 \$
 11.7 CR 75 \$
 210 CR 75 \$



Propriétaire : Ville de Sainte-Catherine de la Jacques-Cartier

ESTIMATION DES COÛTS

Date : 2021-05-06

Q213063A

RÉFECTION ROUTE MONTCALM (PHASE 1) #197 à 224

<u>Art.</u>	<u>Description</u>	<u>Qté</u>	<u>Unité</u>	<u>Prix unitaire</u>	<u>Total</u>
3.0	RÉPARATION DES ARRIÈRES				
3.1	Entrée charretière en gravier	280	m ²	25,00 \$	7 000,00 \$
3.2	Entrée charretière d'enrobé bitumineux	180	m ²	46,00 \$	8 280,00 \$
3.3	Ensemencement, incluant reprofilage de fossé	250	m ²	15,00 \$	3 750,00 \$
	Sous-total - Réparation arrières				19 030,00 \$
	Sous-total - Route Montcalm (phase 1)				404 422,74 \$
	TPS (5 %)				20 221,14 \$
	TVQ (9,975 %)				40 341,17 \$
	Grand total (phase 1)				464 985,05 \$

Préparé:

Boris-Karl Houssouvou Ing.

OIQ : 5060484

Révisé:

Marc Plamondon Ing.

OIQ : 42 230